



**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 8 DECEMBRE 2021
Sous la présidence de Madame Charlotte LAMBOUR, Maire**

Date de la convocation : 03/12/2021

Date d'affichage du compte-rendu : 13 décembre 2021

Nombre de C.M. élus : 23

Conseillers en fonction : 23

Conseillers présents : 15

Nombre de votants : 18

Présents : Monsieur Franck DE MARCH, Madame Marilyne MULLER, Madame Corine VENIER, Madame Antoinette CRISTALLO, adjoints.

Monsieur Patrick MAISONNEUVE, Conseiller Municipal Délégué.

Mesdames et Messieurs Martine VIOT-STOFFEL, Gisèle FOSSATI, Antonio DIONISI, Mustapha KHALDI, Pascale WALGER, Sophie LEMERLE, Christophe RAGGI, Emilie FOSSATI, Pierre TETTAMANTI, conseillers municipaux.

Procurations :

Monsieur Daniel DRIUTTI à Madame Charlotte LAMBOUR, Maire

Monsieur Jean-Christophe MAROCK à M. Patrick MAISONNEUVE

Madame Lialia MIRIAN à Madame Antoinette CRISTALLO

Absent :

Monsieur Jonathan CRISCENTI

Absents excusés :

Monsieur Stéphane DECOMBIS

Monsieur Yves SCHOSSELER

Monsieur Didier MAGONI

Monsieur Jonathan CRISCENTI

Madame Andrée MAGNE

Secrétaire : Madame Emilie FOSSATI

1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

2. DECOMPTE DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS PUBLICS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, le décompte du temps de travail des agents publics est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

- qu'à compter du 1^{er} janvier 2022 les modalités d'organisation du temps de travail annuel au sein des différents services seront identiques à celles appliquées antérieurement à savoir 36 heures/semaine ouvrant droit à 6 jours d'ARTT.

3. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- d'adopter la proposition du Maire de créer un poste d'agent de maîtrise et un poste d'agent de maîtrise principal ;
- de modifier le tableau des emplois ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- de fixer la date d'effet au 1^{er} janvier 2022.

4. DEPART EN RETRAITE D'UN AGENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la proposition de Madame le Maire d'offrir à un agent qui fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2022, un chèque cadeau d'une valeur de 250,00 €

5. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE DE POLICE MUNICIPALE DE LA COMMUNE DE NEUFCHEF A LA COMMUNE DE RANGUEVAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition pour 9 heures/semaine du service de Police Municipale de la Commune de Neufchef à la Commune de Ranguevaux ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent

6. ADHESION A LA MISSION « RGPD » DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MOSELLE ET NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- de mutualiser ce service avec le CDG 57 ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière ;
- de désigner le DPD du CDG57 comme étant le DPD de la collectivité.

7. FUS@E : MARCHE DU GROUPEMENT DE COMMANDES ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour nos écoles (travaux de câblage, solutions interactives, classes mobiles, bureautique,...) dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes Fus@é

- d'autoriser Madame le Maire à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune.

8. DECISIONS ET INFORMATIONS

DECISION 2021 - 002

Commande du logiciel de Saisine par Voie Electronique (SVE) auprès de la SARL CABINET MELEY STROZYNA GEOMETRES EXPERTS – 194 Rue de Pont-à-Mousson – 57950 MONTIGNY-LES-METZ pour un montant réparti comme suit :

- Plateforme de gestion de la SVE – hébergement annuel : 490,00 €/an
- Paramétrage, création et personnalisation des accès par commune : 60 €

DECISION 2021 - 003

Avenant à la convention n° 40720 conclue entre la Commune de Neufchef et AGESTRA (Agir Ensemble pour la Santé au Travail) qui fixe la cotisation annuelle à 74,75 € H.T. par agent et l'indemnité compensatoire d'absence à 50,00 € H.T.

DECISIONS 2021 - 004

Accepter l'indemnité de sinistre émanant de la compagnie d'assurance MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES sise 14 Boulevard Marie et Alexandre OYON – 72030 LE MANS – Cedex 9 - d'un montant de 67 200 € suite au vol du camion grue communal le 18 février 2020.

DECISION 2021 – 005

Accepter l'indemnité de sinistre émanant de la compagnie d'assurance AXA FRANCE IARD SA sise 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cedex - d'un montant de 2 445,98 € € suite aux dégâts causés sur un poteau d'éclairage public. Celle-ci a été versée ainsi :

- 1 834,47 € d'acompte
- 611,49 € de solde

AUTRES DECISIONS :

date	Bor dere au	Man dat	objet	imputation	Tiers Comptable	Mt Ttc
25/10/2021	168	941	PLANTES ESPACES VERTS	2121	PLANDANJOU	538,95 €
08/10/2021	153	878	VMC LOGEMENT 2 PLACE DE L'EUROPE	2132	ELECTRICITE ORTOLAN	1 980,00 €
06/10/2021	150	864	REPLACEMENT CHAUFFE EAU STADE	2135	REAL CONSTRUCTION	688,00 €
06/10/2021	150	865	ENDUIT MUR SEPARATION PERISCOLAIRE	2138	PFF Façade	1 320,00 €
01/07/2021	95	555	BRANCHEMENT EAU BUVETTE TERRAIN DE FOOTBALL	2138	SARL STS CHAUFFAGE	2 717,66 €
07/09/2021	132	784	VMC ECOLE MATERNELLE DAUDET	2138	LA TOITURE FENSCHOISE	5 566,00 €

09/11/2021	171	950	PANNEAUX SIGNALISATION	2152	SAS LACROIX CITY SIGNALISATION BU	329,76 €
21/09/2021	143	827	EXTINCTEURS PERISCOLAIRE	2158	SICLI SA	871,84 €
25/10/2021	167	938	SOLUTION SECURITE INFORMATIQUE	2183	SAS ACTUALIS INFORMATIQUE	1 189,80 €
21/07/2021	110	666	FAUTEUILS POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS	2183	LACOSTE DACTYL BURAU ET ECOLE	2 284,48 €
26/10/2021	169	945	MOBILIER PERISCOLAIRE	2184	SOC BURO Conseil	57 460,80 €
20/07/2021	107	654	ECLAIRAGE LED	21538	SIVOM	1 628,00 €
13/10/2021	158	903	REMPLACEMENT LAMPADAIRE SUITE A SINISTRE	21538	SAS SELUX	2 445,96 €
09/11/2021	171	951	GUIRLANDE DECORATION NOEL	21578	SAS WL - WILLY LEISSNER	3 524,98 €
05/07/2021	99	590	CUVES (Eau) pour jardins partagés	2188000	CASTORAMA	645,00 €
24/11/2021	183	1027	FOURNITURE ET POSE HOTTE ET FRIGO	2188000	SAS JLB MENUISERIE	1 560,00 €
09/11/2021	171	952	PROJECTEUR OCTOBRE ROSE	2188137	SAS WL - WILLY LEISSNER	1 189,79 €
						85 941,02 €

INFORMATIONS :

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les horaires d'ouverture de la mairie seront modifiés comme suit :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- vendredi de 8h30 à 12h00 de 13h30 à 16h00

Clôture de la séance à 19h25

Neufchef, le 13 décembre 2021



Le Maire

Charlotte LAMBOUR